

VILLE DE ROYAN

Réunion du Mardi 9 Juin 1959 - 20 h 30

OBJET :

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le neuf Juin à 20 h30
Le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convo-
cations faites le 4 Juin 1959

Session des sols pour
la construction des C.A.

suppression d'une
réserve)

59089

Etaient présents : MM. Hubert MEYER, MATRAS, ROCHEDEFEUX, BRENUSSEAU,
LANOUE, LANUSSE, GUILLAUD, MOUCHOT, FONTANILLE, POUGET, MONGRAND,
LAMOUCHE, FLAHAUT, MASSE, ETCHEBER, REIX, BERLAND, NARTEAU, GACHET,
MENANT, BOUCHET, BUJARD, GALLAND, BETOUS, CHAMBOULAN

Représentés : M. BISCAYE par M. ETCHEBER
Melle FOCHE par M. Narteau

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le
sein du Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été dési-
gné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le 11 Février 1956, le Conseil Municipal a décidé de céder gratuitement
à titre de fonds de concours, les sols nécessaires à la construction des
Centres d'apprentissage masculin et féminin sous réserve qu'en cas où les
bâtiments cesseraient d'être affectés au Centre d'Apprentissage ou à tout
autre organisme dépendant du Ministère de l'Education Nationale,
les terrains et constructions devraient faire retour à la Ville.

Par lettre du 2 Avril 1959, M. le Directeur de l'Enregistrement et des
Domaines demande au Conseil Municipal de donner son accord à la suppression
de cette réserve

Le Conseil Municipal

Vu la délibération du 11 Février 1956
Vu la lettre de M. le Directeur de l'Enregistrement du 2 Avril 1959
Vu l'avis de la Commission

décide

- de supprimer la réserve formulée dans les délibérations concernant le
retour à la ville des terrains et constructions
- que les terrains sont cédés à titre de fond de concours sans aucune réserve
Adopté à l'unanimité

VU

LA ROCHELLE, le 4 Juillet 1959

Pr le Préfet
Le Secrétaire Général
signé: illisible



Pour copie conforme
Mairie de Royan, le 8 Juillet 1959
Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,

M. Matras

M. MATRAS

POUR EXTRAITS CONFORMES

Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,



7087/9
J. J. 1959

BORDEREAU D'ENVOI

à Monsieur le Maire de Royan

NOMBRE de PIÈCES	DÉSIGNATION DE L'AFFAIRE ET DES PIÈCES	OBJET
1	Ville de Royan Centres d'apprentissage. Cession des sols Délibération en date du 9-6-59.	En retour après visa

Reçu les Pièces détaillées ci-dessus.

A _____, le _____ 19

Pour le Sous-Préfet
LE SOUS-PRÉFET
Le Secrétaire Général
[Signature]